

N° FACTURE **FA352172** du **12/11/2025**

ADRESSE DE FACTURATION

BOUSCA BOIS SARL

Le Mazer

46270 LINAC

FRANCE

Page 1 / 1

<u>Code Client</u>	33976	<u>Catégorie :</u>	UFO	<u>Interlocuteur</u>	Adeline ROUÉ	<u>N° du BL</u>	BS27178	1 KG
<u>Norm Client</u>	BOUSCA BOIS SARL - 46			<u>Service</u>	SAV AG	<u>Date du BL</u>	07/11/2025	
<u>Règlement</u>	Traite Directe 30 jours Fin de Mois			<u>Votre Réf.</u>	COMMANDE DU 07/11/25	<u>Mode de Livraison</u>	85 EXPRESS	
<u>Echéance</u>	31/12/2025	<u>N° Compte</u>	460126	<u>Notre Réf.</u>	CV403050	<u>Date</u>	07/11/2025	
<u>SIRET</u>	45034722400013					<u>TVA</u>	FR 76 450 347 224	

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE		MONTANT HT
18D181	Contact : Arnaud BOUSCAREL				
	DETECTEUR MAGNETIQUE EN T	3,00	83,36 €		250,08 €
	POUR VERIN PNEUMATIQUE				
TRANSE	TRANSPORT ET EMBALLAGE	1,00	53,67 €		53,67 €

Total HT	Montant TVA 20,00 %	Total TTC
303,75 €	60,75	364,50 €

BANQUE : Crédit Agricole Atlantique Vendée

IBAN FR76 1470 6001 3139 7319 0100 116

SWIFT : AGRIFRPP847

Il est expressément rappelé que toute commande emporte acceptation par le client des conditions générales de vente au verso, lesquelles sont intégralement applicables au contrat, et stipulent notamment :

- **réserve de propriété : le transfert de propriété du bien vendu est subordonné au paiement par le Client du prix à échéance, RABAUD conservant la propriété du bien jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires ;**
- **attribution de compétence : pour tous litiges, il est fait attribution de compétence exclusive au Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON ;**
- **pénalités : les factures sont payables comptant, les pénalités de retard mensuelles égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et les pénalités contractuelles égales à 15 % du montant TTC de la créance, en cas de procédure pré-contentieuse.**

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code de commerce.

Aucun escompte pour paiement anticipé.

Les opérations donnant lieu à cette facture sont constituées exclusivement de livraison de biens.